

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 48 du 23 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste prévue à l'article L. 6147-7 du code de la santé publique.

Du 9 octobre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant la liste prévue à l'article L. 6147-7 du code de la santé publique.

Du 9 octobre 2017

NOR A R M K 1 7 3 1 1 6 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

A compter du 17 novembre 2017 : Arrêté du 30 juin 2015 (JO n° 184 du 11 août 2015, texte n° 14 ; signalé au BOC 37/2015 ; BOEM 510-5.1.5.5).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 510-5.1.5.5

Référence de publication : JO n° 267 du 16 novembre 2017, texte n° 11 ; signalé au BOC n° 48/2017.

JORF n° 267 du 16 novembre 2017, texte n° 11